

# Code de déontologie du Coach en « Neuro-Activ Coaching® »

## # 1 – Philosophie du coaching

Le travail du Coach est de

- découvrir, explorer et clarifier les véritables problématiques du client et ce qu'il veut réellement obtenir,
- encourager le client à devenir autonome, responsable et à trouver au fond de lui-même ses propres solutions,
- aider le client à trouver ses propres solutions et ses stratégies.

## # 2 – Définition du coaching

Le coaching est un accompagnement personnalisé, structuré et professionnel qui permet au client d'obtenir des résultats significatifs, mesurables, vérifiables et durables dans le temps, dans sa vie personnelle et professionnelle.

Le client choisit la problématique sur laquelle il souhaite avancer, auquel le coach contribue par son attitude (la posture de coach), sa méthodologie et ses techniques, son écoute active, ses observations et son questionnement précis et efficace, avec bienveillance et neutralité.

Cette interaction facilite les changements et les prises de conscience du client qui conduisent ensuite à des prises de décisions et des passages à l'action vers l'atteinte de ses objectifs.

Coacher, c'est accompagner le client à passer d'une situation actuelle à une situation désirée en l'aidant à mobiliser ses ressources internes et externes nécessaires au changement et à dépasser ses obstacles éventuels, tout en respectant son équilibre interne et externe. Les coachs qui exercent avec le « Neuro-Activ Coaching® » savent et respectent le fait que les résultats proviennent des intentions du client, de ses propres décisions et actions, avec le soutien bienveillant et professionnel du coach dans le déroulement du processus de coaching.

## #3 – Conduite professionnelle du coach

- 1- Le coach se conduira de manière éthique et professionnelle afin de donner une image positive de la profession de coach et s'abstiendra de comportements ou de déclarations qui pourraient porter préjudice à l'image du métier de coach et à sa reconnaissance.
- 2- Le coach devra, à tout moment du processus de coaching, rediriger le client vers un professionnel plus adapté, du coaching ou d'une autre profession, si les circonstances et l'évaluation du processus l'exigent.
- 3- Le coach respectera le secret professionnel durant toute la durée de l'accompagnement en coaching et ne pourra révéler le nom de ses clients sans leur accord préalable. Il satisfait les lois en vigueur par rapport à la confidentialité liée à sa profession.
- 4- Le coach mettra en place des accords clairs et précis avant toute démarche de coaching et s'assurera de la pleine compréhension et de l'adhésion du client à ces conditions.



- 5- Tout au long du processus de coaching, le coach cherchera à reconnaître les incidences personnelles qui pourraient influencer, entrer en conflit ou interférer avec la performance de son coaching. Si nécessaire il fera appel à son superviseur.
- 6- Le coach n'exploitera pas en connaissance de cause quelque aspect de la relation coach-client à son profit ou à son avantage personnel, professionnel ou financier. Il veillera à éviter tout conflit d'intérêt éventuel dû à sa position.
- 7- A tout moment du processus de coaching, le coach sera responsable des limites claires, pertinentes et culturellement adaptées à poser en cas de contact physique avec son client.
- 8- Le coach n'engagera aucune relation intime ou personnelle avec ses clients.
- 9- Le coach respectera le droit du client de mettre fin au coaching à n'importe quel moment du processus.
- 10- Le coach respectera les diverses approches de coaching et les diverses applications du métier de coach. Il tiendra compte des sources et origines des techniques qu'il utilise.
- 11- Le coach prendra toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où son client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.

Chaque coach formé en « [Neuro-Activ Coaching®](#) » s'engage à suivre ce code de déontologie.



# La charte qualité du coach de la Neuro-Activ Fédération Pôle Océan Indien (NAFPOI)

## Préambule

Personne ne détient la vérité absolue : ni formateur, ni coach.

Le coaching n'est pas utilisé pour démontrer quelconque dogme ou vérité absolue, mais simplement un moyen pour faciliter la vie de chacun et pour aider les personnes le souhaitant à effectuer les changements qu'elles désirent dans leur vie personnelle et/ou professionnelle.

Voici les idées principales en termes de qualité et éthique appliquées par les coachs membres de la [Neuro-Activ Fédération Pôle Océan Indien \(NAFPOI\)](#) en plus du [code de déontologie](#) :

### #1 – Professionnalisme

Le coach doit être capable, en toute situation, de gérer ses émotions, de faire attention à son attitude et d'appliquer les processus et techniques de coaching avec efficacité et réalisme en dehors de toute improvisation ou expérimentation.

Il doit être capable de maintenir sa posture de coach tout au long du processus de coaching.

Le coach doit avoir travaillé sur lui-même, que ce soit en coaching, en thérapie ou en formation et continuer de le faire de façon régulière. Il doit faire régulièrement appel à la supervision et/ou à l'Intervision (il doit justifier de plusieurs séances de supervisions par an et déclarer son superviseur à la NACFPOI).

### #2 – Posture de coach

Le coach se doit à tout moment de faire preuve de neutralité, de non-jugement et de bienveillance envers les autres, que ce soit avec des clients de coaching ou dans tout autre contexte lié au coaching. Il se doit de respecter le point de vue et les constructions mentales de l'autre sans chercher à imposer ses propres idées ou ses propres points de vue.

### #3 – Secret professionnel

Le coach se doit de respecter la confidentialité de la vie de ses clients et maintenir le secret professionnel sur le travail avec ses clients.

### #4 - Efficacité

Le coach se doit de travailler sa technique et de pratiquer sans cesse de manière à être en permanence au meilleur de son efficacité avec ses clients pour une qualité de service optimale.

Il se doit de reconnaître lui-même lorsque la situation est trop difficile et de faire le nécessaire, c'est-à-dire de recommander un professionnel plus adapté ou plus expérimenté à la personne concernée.

### #5 – Humilité et intégrité



Le coach se doit de faire preuve d'humilité dans son attitude et ses relations avec les autres, que ce soit dans l'exercice de son métier de coach ou pas.

Le coach se doit de rester intègre et de suivre de manière irréprochable le code de déontologie, la charte qualité et les fondements du métier de coach pour rester un professionnel exemplaire et donner une image valorisante du métier de coach au public.

Il a le devoir de faire preuve de congruence entre ses pensées, ses paroles et ses actions.

## #6 – Accompagnement à l'autonomie

Le coach se doit de tout mettre en oeuvre pour faciliter l'autonomie du client lors du travail en coaching. Il a pour responsabilité d'accompagner le client à devenir responsable de ses actions et de l'atteinte des objectifs.

La priorité n'est pas aux objectifs financiers et professionnels du coach mais au développement du client de coaching et à son autonomie.

## #7 – Démarche pragmatique

Le coach se doit de se limiter à n'utiliser que des outils, modèles et techniques ayant fait leurs preuves, reconnus dans le monde du coaching et du développement personnel. Il doit s'interdire d'utiliser des méthodes d'apparence non fondées sur des paradigmes scientifiques ou principalement ésotériques sans en connaître le bien fondé, les origines et les résultats habituels.

De même il doit s'interdire d'utiliser des méthodes réservées à d'autres professionnels du secteur de santé : psychologues, psychiatres, etc. Il est essentiel pour la crédibilité du métier de coach d'éviter toute dérive « sectaire ». Si le coach a un doute sur une méthode, ou un outil, un autre coach, ou un formateur, il doit en aviser la fédération.

## #8 – Respect de l'identité du coach

Le coach doit continuer à donner une bonne image du métier et du « [Neuro-Activ Coaching®](#) » et n'utiliser des matériaux concernant le « [Neuro-Activ Coaching®](#) » qu'avec l'accord et la recommandation du ou des responsables de la Neuro-Activ Fédération pole Océan Indien (NAFPOI). Si le coach a été formé dans un autre centre de formation, il s'assurera aussi de respecter ses sources et enseignements.

Il est recommandé au coach membre de la Fédération d'utiliser les supports proposés par la Fédération (modèles d'ateliers de découverte du coaching par exemple, logos, etc.) afin de garantir un niveau d'excellence et de qualité, notamment au commencement de son activité.

En cas de doute, il est important de se rappeler que le terme « [Neuro-Activ Coaching®](#) » est une marque déposée et qu'il est toujours préférable de travailler en collaboration avec la fédération, pour davantage d'efficacité et d'échanges.

En signant cette charte, le coach s'interdit de mélanger publiquement dans des actions ou prestations ou services le « [Neuro-Activ Coaching®](#) » avec des approches non reconnues ou douteuses (demandez conseil en cas de doute) afin de préserver l'image positive et professionnelle de l'ensemble des personnes associées au « [Neuro-Activ Coaching®](#) ».





# Charte d'engagement

## Règle de bienveillance

Le coach accueille avec bienveillance, en position de OKness, la parole du client sans aucune forme de jugement ni d'évaluation.

## Règle de ponctualité et d'assiduité

Le coach et le client s'engagent à mettre tout en œuvre pour respecter le calendrier des rendez-vous, planifiés au préalable.

Si le client arrive en retard à un rendez-vous, celui-ci se terminera quand même à l'heure prévue ; sauf cas d'urgence ou de force majeure.

## Règle d'information

Le coach et le client s'engagent à délivrer toute information utile à l'activité qu'ils réalisent ensemble, et sur l'exactitude de ces informations.

## Règle de confrontation

Dans le but de renforcer la coopération, le coach et le client s'engagent à dire ce qui ne leur va pas, sur un mode inspiré de la Communication Non Violente (CNV).

## Règle de confidentialité

Aucune information confidentielle ou sensible, connue dans le cadre de la mission d'accompagnement, ni aucune information échangée lors des entretiens individuels, ne sera communiquée à des tiers.

## Règle de responsabilité

Le coach et le client s'engagent tous dans une démarche de co-construction et adopte une posture active dans le déroulement des séances d'accompagnement.

